

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS

DU 02.07.2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le 02 juillet**, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 27 juin 2025, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents : M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Laurence ARTIGUES, Mme Véronique COMBALBERT, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Thomas LAUZIER, M Christophe LOUET, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absent excusé ayant donné procuration : M Thomas BURON donne procuration à M Christophe LOUET.

Absents excusés : M Nicolas SAMBUSSY, M Gérard SEINE.

Absents : M Bernard GUIVARCH, M Nicolas SARTHOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Création d'une commission sociale
- Mise à jour du Régime Indemnitare relatif aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)
- Décision modificative n°1
- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025.

Délibération n°1 : Création d'une commission sociale

Le Maire propose de créer, suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), une commission pour examiner les affaires sociales de la commune et notamment les objets suivants : tarification sociale pour les transports urbains ; aide sociale.

Le Conseil Municipal décide la création de la commission sociale, fixe le nombre de membres à 4 et désigne au sein de la commission sociale : M Gérard SEINE, Mme Laurence ARTIGUES, Mme Véronique COMBALBERT et Mme Monique ARDOY.

Pour : 10 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Délibération n°2 : Mise à jour du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 novembre 2022 portant révision du régime indemnitaire.

Il explique que cette délibération prévoit le versement du régime indemnitaire à la fois aux agents de la Commune et aux agents de la Caisse des Ecoles. Or, pour ces derniers, il revient au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de délibérer sur la mise en place du régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal adopte les propositions du Maire relatives aux conditions d'attribution relatives au RIFSEEP, aux bénéficiaires de la Commune, de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération, abroge la délibération en date du 29 novembre 2022 relative au régime indemnitaire applicable au personnel et précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15/07/2025.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°3 : Décision modificative n°1

INVESTISSEMENT

Article 21352 (21) – Opération 30 : Bâtiments privés : -3 000.00

Article 2181 (21) – Opération 14 : Installations générales, agencement : 3 000.00

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°4 : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Le Conseil municipal autorise le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes : fonctionnement (7.5%) et investissement (7.5%).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Informations

- Analyse comptable exercice 2024 – SGC Nay-Morlaàs
- Départ à la retraite de l'ATSEM : participation de la commune au cadeau et au pot
- Départ de la locataire de l'appartement n°1 de la Maison Naude au 11.09.2025
- Signature du bail avec la MAM Bulle d'Eveil – Usine Coustalet
- Vol plaques d'égouts

Questions diverses

Canicule : climatisation de la cantine, de l'école et du Centre de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE)

- Installation à la cantine dès 2025
- Demande de devis pour l'école et le Centre de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE) pour le budget 2026

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2025/143 à 2025/148.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> <p>Pierre BREGEGERE</p>  	<p><u>Signature de la secrétaire de séance :</u></p> <p>Monique ARDOY</p> 
---	---